MUNICIPALITÉ DE
Notre-Dame-de-la-Merci

AVIS PUBLIC

Demande de dérogation mineure

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de ladite municipalité qui aura lieu le 9 novembre 2026 à 19 heures, à la salle communautaire du Manoir de la Rivière Dufresne située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci à Notre-Dame-de-la-Merci, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

- **Dérogation mineure #DM-2026-02 – 2004, chemin du Boisé**

 La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire (remise) d'une superficie de 184 pc (12'x16') à une distance de 3 mètres du bâtiment principal, au lieu de 5 mètres.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant aux date, endroit et heure fixés pour la séance du conseil.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce vingt-troisième jour du mois d'octobre deux mille vingt-six.

Martine Bélanger

Martine Bélanger, directrice générale et Greffière-trésorière